PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC'ACTION

Un congrès pour gagner

Juin 2022
N° 175
Prix 1 €

p. 2 : Nouveau ministre... Nouvelle version de la laïcité ?

p. 3 : Un nouveau gouvernement mais la même partition ?

p. 4 : Réforme de la formation initiale

p. 5 : Ouvrons une nouvelle voie pour l'enseignement professionnel

p. 6 : Collège unique : le besoin d'une clarification et d'un nouvel élan
Non au Bac en continu ! Exigeons le retour à des épreuves nationales

p. 7 : Les catégories C en ont assez d'être méprisées !

p. 8 : Moments d'abus de l'administration
CCP ATPSS : voter pour combattre la précarité

p. 9 : Retrouver du collectif dans les écoles

p. 10 : ÉMIetté
Cdisation des AEd : où en est-on ?

p.11 à 14 : DOSSIER – Un congrès pour gagner

p. 15 : L'écriture de repères revendicatifs
Santé et Conditions de Travail

p. 16 : Mutation d'office

p. 17 : Pratiques féministes dans les SDEN
Féminisme et syndicalisme CGT

p. 18 : L'urgence salariale

p. 19 : Luttes internationales dans l'Éducation
Une inflation qui explose

p. 20 : Un toit, une école, des papiers !

p. 21 : Karima MOKRANI, Lysiane CLAIRE et François BROSSARD

p. 22 : En retraite... au congrès national

p. 23 : U comme...Unification ?

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. **Rédactrice en cheffe :** Pauline SCHNEGG
Maquette : Christine JARRY-AREND. **Conception de la «Une»** *: Bertrand VERHAEGHE*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0625 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Nouveau ministre... Nouvelle version de la laïcité ?

Pap Ndiaye a reçu la CGT Éduc'action le 25 mai dernier. De nombreux sujets ont été abordés avec le ministre même s'il ne disposait pas encore de feuille de route officielle. Nous l'avons interpellé sur des sujets sur lesquels nous n'avons pas d'illusion (la poursuite des contre-réformes en place, les moyens en baisse) tant les premières nominations au sein de l'institution indiquent la volonté de continuité dans la politique menée.

En revanche, au regard de son parcours et de ses travaux universitaires, de son corpus idéologique et de ses propos passés, la nomination surprise de P. Ndiaye, au-delà d'un coup marketing présidentiel, apparait comme une rupture avec l'idéologie de son prédécesseur. Les médias n'ont d'ailleurs pas manqué de parler de camouflet pour JM. Blanquer.

Pour autant, et parce que cette différence de personnalité et l'éloignement des obsessions «anti-wokistes» sont loin de faire une politique, nous attendons des marques concrètes de changement sur des questions majeures comme celles des discriminations ou de la laïcité. Sa vision sera-t-elle suivie d'effets sur le terrain ?

Quid des formations-formatages obligatoires sur la laïcité dont les échos sont calamiteux tant ce principe a été dévoyé et instrumentalisé par JM Blanquer ? À la question posée par la CGT Éduc'action de savoir si ces formations allaient être stoppées, le ministre a répondu en résumé qu'il ne connaissait pas encore la formation, que certes il y avait la liberté pédagogique, mais qu'il était nécessaire d'avoir des cadres... Pas très rassurant...

Nous restons donc vigilant·es et ne manquerons pas de rappeler au ministre dans les semaines qui viennent qu'outre nos revendications de revalorisations sans contreparties, de titularisation, de moyens supplémentaires et d'arrêt des contre-réformes, nous serons également attentif·ves à ce que la porte de la dérive idéologique de JM Blanquer soit définitivement fermée.

Christine PAU

Isabelle VUILLET, co-secrétaire générale

Un nouveau gouvernement mais la même partition ?

Sans aucune surprise, le nouveau gouvernement Macron II ressemble fort au précédent et, si l'on se réfère aux discours et annonces successifs pendant la campagne électorale, la politique menée sera identique : une politique libérale qui rogne toujours plus sur les services publics, qui précarise le monde du travail, le tout saupoudré de reculs sociaux majeurs. Le plus emblématique sera, à ce titre, la réforme des retraites avec le probable report de l'âge de départ à 65 ans.

Dans notre secteur, après 5 années douloureuses sous l'ère Blanquer, les attentes des collègues sont fortes : revalorisations salariales, création de moyens supplémentaires afin d'améliorer les conditions de travail et d'étude des élèves, fin de la précarité pour certains personnels qui effectuent des missions pérennes, comme les AESH et AEd.

Des attentes fortes dans l'Éducation

Toutes les catégories de personnels, mises à mal par des conditions de travail dégradées, par des réformes successives destructrices du système éducatif, ont besoin de retrouver du sens à leur travail. Par ailleurs, la perte d'attractivité du métier et la crise de recrutement de ces dernières années sont le signe d'un mal- être.

En outre, les lignes directrices concernant l'École, lancées par Emmanuel Macron durant la campagne électorale, ont de quoi inquiéter. La proposition d'une orientation des élèves dès la 5ème est une totale remise en cause du collège unique qui, même s'il comportait quelques défauts faute de moyens alloués, symbolisait la fin d'une orientation et sélection précoces des élèves. La politique de Blanquer avec les réformes des lycées a consisté à remettre justement du tri social parmi les élèves. S'attaquer au collège, permettra d'entériner cette casse. **Pour la CGT Éduc'action, il est hors de question de laisser saboter le service public d'Éducation.**

Les revalorisations salariales sont une préoccupation pour la majorité des collègues et le nouveau ministre devra rapidement ouvrir des discussions à ce sujet. Emmanuel Macron, pendant la campagne, a laissé entendre que des revalorisations salariales seraient soumises à des contreparties, c'est-à-dire avec des missions ou tâches supplémentaires. La CGT Éduc'action est totalement opposée à ce système de revalorisation individuelle qui instaure de la concurrence entre les personnels alors que c'est davantage de collectif dont elles et ils ont besoin.

La mission du nouveau ministre Pap Ndiaye s'annonce difficile tant notre système éducatif, qui a été ébranlé ces dernières années, a besoin d'une rupture avec les politiques menées. Pour l'heure, après un premier échange avec notre organisation, il n'a pas dévoilé sa feuille de route.

La CGT Éduc'action continuera de défendre l'intérêt des personnels et des élèves et se tient prête pour la saison II.

Réforme de la formation initiale

La session de concours a été catastrophique en termes de recrutement : il n'y a pas assez de candidat·es…
C'est par cet échec que débute la réforme de la formation initiale dans sa version définitive.
Étudiant·es alternant·es (EA), Étudiant·es Stagiaires Fonctionnaires (EFS), qui fait quoi ?

On a le même métier ?

Les EA

Qui ? Ce sont des étudiant·es MEEF qui signent un contrat avec l'Éducation nationale pour assurer un stage en responsabilité rémunéré royalement…722€.
Comment ? Les collègues assurent 1/3 temps d'enseignement. Les EA bénéficient d'un tutorat assuré par un personnel désigné par l'Éducation nationale et par un personnel désigné par l'INSPÉ.

Durée ? Le stage se déroule sur 2 semestres, il peut donc se chevaucher entre M1 et M2. Le temps de service peut s'organiser de manière filée sur l'ensemble de l'année scolaire ou de façon massée sur une ou différentes périodes.
Les étudiant·es doivent donc valider leur M2, réussir leur concours et assurer leur mission d'enseignement à tiers temps, tout cela la même année.

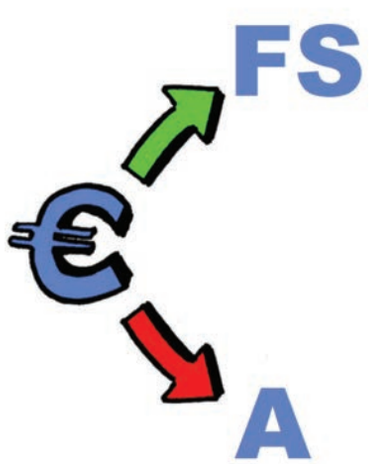

Les EFS

Qui ? Ce sont, pour la plupart, des M2 qui ont eu le concours : en formation à l'INSPÉ et dans l'école/établissement. On devrait connaître leur profil, mais ce n'est pas le cas car la réforme est passée par là.

Comment ? Si on passe le concours avec un master autre que MEEF, on sera à mi-temps d'enseignement et à l'INSPÉ.

Si on passe le concours en passant par un master MEEF : on devient EFS à plein temps d'enseignement, avec 10 ou 20 jours de formations à l'INSPÉ dans l'année. Le choix de la durée est sous la responsabilité des académies, on se doute déjà du choix qui sera fait… (dans la presse, MD Campion, co-pilote du comité de suivi a laissé une porte ouverte à ce que les formations se déroulent hors temps scolaires).

Voilà les deux principaux profils, mais il ne faut pas oublier :

- les lauréat·es de sessions antérieures en prolongation de stage qui effectueront un temps complet et pour la suite du stage dans les mêmes conditions ;
- les lauréat·es d'un concours pour lequel le master n'est pas nécessaire[1] AVEC expérience d'enseignement d'1,5 année en équivalent temps plein au cours des 3 dernières années, qui effectueront un temps complet et des modules spécifiques en INSPÉ sur une durée de 10 à 20 jours ;
- les lauréat·es d'un concours pour lequel le master n'est pas nécessaire[1] SANS expérience suffisante d'enseignement, qui effectueront un mi-temps et un parcours d'enseignement adapté en INSPÉ ;
- les lauréat·es de sessions antérieures en report ou en renouvellement de stage avec un mi-temps et une formation en INSPÉ adaptée aux besoins des stagiaires.

Jean-Baptiste Delgenès

(1) Concours internes, 3e concours, …
Les difficultés pour accéder aux métiers de l'Éducation nationale sont organisées par le gouvernement pour accélérer la contractualisation, le job-dating en est une preuve…

Ouvrons une nouvelle voie pour l'enseignement professionnel

Cette fin d'année se distingue des précédentes. Elle est marquée par la concrétisation de la Transformation de la voie professionnelle (TVP) voulue par J.M. Blanquer alors même que celui-ci est parti après avoir ébranlé l'ensemble de l'Éducation nationale par ses réformes.

À l'issue de son mandat, les résultats sont catastrophiques : les jeunes sont désœuvré·es, les collègues au bout du rouleau. La session 2022 des examens est particulièrement chaotique.

L'enseignement professionnel a largement subi les revers d'une idéologie ultra-libérale au service du MEDEF qui, plus que tout autre, en a profité pour mettre l'entreprise au centre de la formation professionnelle.

L'apprentissage, amplement plébiscité grâce aux aides massives à l'embauche d'apprenti·es accordées au patronat, s'affiche désormais comme une voie de formation directement concurrente à la voie scolaire au motif qu'il garantit une insertion professionnelle plus rapide.

Les atouts de la voie scolaire

Alors même qu'une étude plus fine démontre les atouts de la voie scolaire en termes de poursuite ou de reprise d'études et que le développement de l'apprentissage est surtout probant dans le post bac, le ministre persiste dans sa volonté.

Parmi les plus emblématiques, les nouveaux dispositifs instaurés par la TVP (co-intervention, chef-d'œuvre), en privant les élèves d'un enseignement disciplinaire plus à même de remédier à leurs difficultés, symbolisent la conception utilitariste de l'enseignement professionnel et négligent tout son aspect social et émancipateur.

Les annonces du candidat Macron avant sa réélection sont dans la même veine : doubler les PFMP en terminale, fermer les formations dont les taux d'insertion immédiats ne sont pas satisfaisants, développer toujours plus l'apprentissage.

Aujourd'hui l'idéologie politique dominante prône l'adaptation des systèmes éducatifs aux *«besoins»* économiques, et par là-même réfute l'idée (comme le dit Guy Brucy) d'une formation *«méthodique et complète»*.

L'apprentissage d'un métier se trouve alors comme enchâssé dans la culture générale, où les diplômes ne valent pas seulement pour leurs performances sur le marché du travail mais sont aussi sources d'intégration sociale et économique de leur détenteur.

C'est là tout ce que nous défendons pour construire une société plus juste et plus humaine où chacune et chacun trouverait sa place !

Le collectif EP

Collège unique : le besoin d'une clarification et d'un nouvel élan

MNdiaye trouve sur son bureau quelques sujets sensibles évoqués par son prédécesseur et le président lui-même durant sa campagne.

Parler d'une *«découverte des métiers»* dès la 5ème nous fait-il revenir en 1985, lorsque ce palier d'orientation avait fort heureusement été supprimé ? Parler d'un *«système modulaire pour s'adapter au niveau des élèves»* doit-il être compris comme un temps de soutien-approfondissement inclus dans l'emploi du temps ou bien comme un programme à la carte en fonction du niveau des élèves, ce qui marquerait la fin du collège unique ?

Sur ces questions clés, la CGT Éduc'action ne manquera d'interpeller le ministre. Elle lui rappellera que le collège n'a cessé de subir des baisses de dotation et des réformes renforçant encore les inégalités. L'urgence est de réaffirmer la construction d'un collège réellement démocratique, qui prenne en charge les difficultés des élèves à commencer par ceux et celles qui n'ont que l'École pour apprendre.

Donner des moyens aux collèges

Le collège doit garantir à tou·tes les élèves la construction de savoirs et savoir-faire ainsi que l'accès à la culture la plus large.

Pour cela, les personnels ont besoin de moyens humains et matériels à la hauteur des besoins : création de postes, collèges à taille humaine, révision des programmes, promotion des pédagogies émancipatrices, meilleure formation des enseignant·es… Voilà la feuille de route que le ministre devrait mettre en œuvre dans les collèges !

Arnaud Cora

Non au Bac en contrôle continu ! Exigeons le retour à des épreuves nationales

Blanquer est parti mais ses méfaits restent… Les réformes du lycée sont synonymes d'injustices, de pression accrue sur tous et toutes, de réduction de personnel et d'alourdissement de la charge de travail.

Injuste et anti-pédagogique

Des programmes encyclopédiques à ingurgiter et à enseigner, où chaque note revêt un enjeu disproportionné du fait du contrôle continu… Tout cela pour finir à la moulinette des algorithmes opaques de Parcoursup…

En cassant les classes en spécialités et par le contrôle continu, les lycéen·nes ne sont plus que des numéros définis par des notes. L'éclatement des équipes pédagogiques ne permet pas de réelle concertation, ni de suivi des élèves. Les inégalités sociales et scolaires jouent, plus que jamais, à plein.

Attention aux fausses bonnes idées !

Le ras-le-bol est tel, qu'on pourrait être tenté de regretter les E3C… Retour des E3C, CCF, spé en mars, maintien des 3 spés en terminale… Ces modalités ne permettent ni la sérénité dans les apprentissages, ni l'égalité devant l'examen ou une moindre charge de travail.

Seules des épreuves nationales, anonymes et en fin d'année, peuvent redonner une valeur au Bac en tant que premier grade universitaire donnant accès à l'université sans sélection.

Virginie Pregny – CGT Éduc'action 75

Les catégories C en ont assez d'être méprisées !

Dans la filière administrative, 50% des agent·es sont des adjoint·es administratif·ves. C'est sur eux et elles que repose le quotidien de l'administration du système éducatif mais ils et elles ont été les grand·es oublié·es du chantier de revalorisation indemnitaire de la filière administrative du ministère de l'Éducation. En janvier 2022 a été annoncée une hausse des primes des catégories A et B de 1100€ annuels minimum… mais rien pour les C. Un vrai scandale !

Il a fallu la mobilisation de l'ensemble des organisations syndicales pour obtenir une rallonge budgétaire et intégrer – bien trop modestement – les catégories C, à hauteur de 400€ bruts par agent·e, soit 33€ par mois...

Un vrai scandale

Pourquoi cet «oubli» ?

L'administration considérait que la catégorie C avait déjà fait l'objet de revalorisation au niveau interministériel. **Quel enfumage !** De fait, le gouvernement a été contraint de revaloriser le minimum de traitement des grilles de catégorie C rattrapées par le niveau du SMIC en octobre 2021 puis au 1er janvier 2022. **Un simple dû.** Les carrières de la catégorie C sont si peu attractives qu'un décret du 24 décembre 2021 a modifié le nombre et la durée des échelons des deux premiers grades et attribué une bonification d'ancienneté d'un an à l'ensemble des agent·es de catégorie C. Mais les gains réels sont très faibles pour les agent·es :

- Grade C1 (adjoint·e administratif·ve) : gain moyen 531,65€ bruts annuels / 44,3€ mensuels ;
- Grade C2 (principal·e 2ème classe) : gain moyen 511,2€ bruts annuels soit 42,6€ mensuels ;
- Grade C3 (principal 1ère classe) : gain moyen 44,99€ bruts annuels soit 3,75€ mensuels.

In fine les débuts de carrière ont été un peu revalorisés, le grade des ADJAENES principal 1ère classe, lui, évolue à peine. Autrement dit, les agent·es en fin de carrière

n'ont eu droit à rien. Pire, l'inflation est telle aujourd'hui que les maigres gains pour les agent·es ont été depuis rattrapés par la hausse des prix. La nouvelle grille du 1er janvier 2022 a dû être revue au 1er mai 2022 et presque toute la grille du grade C3 est au niveau du SMIC jusqu'au 7e échelon soit plus de 9 ans sans progression indiciaire… **Quelle attractivité !**

Coût total des mesures ?

16 millions d'euros en année pleine. Rien de comparable avec les 56 millions d'euros annuels attribués au chantier de revalorisation des catégories A et B. **Au fond, il y a une position de classe à laisser les catégories C de côté, soi-disant pas assez diplômé·es et qualifié·es pour faire face à la complexification des missions.**

Et nous ferions bien de nous interroger sur la place des catégories C dans notre ministère et le débouché qu'on peut offrir à des agent·es sans diplôme – à la condition qu'on puisse leur assurer un niveau de vie digne et un déroulement de carrière dans des grilles réellement revalorisées.

Sylvie Aebischer

Moments d'abus de l'administration

Avec la fin de l'année scolaire se pose la question des renouvellements de contrat pour les contractuel·les en CDD, ainsi que pour les AESH dont le 1er cycle de 3 ans de CDD arrive à son terme. L'entretien professionnel précède le renouvellement.

Beaucoup d'AESH se questionnent sur le fait de l'accepter ou non au regard du salaire et des conditions de travail. L'administration considère souvent un refus de renouvellement comme une démission privant ainsi l'AESH de l'ARE[1]. Les textes ne disent pas tout à fait cela.

Renouvellement de contrat ?

En effet, il y a des motifs légitimes pour refuser un renouvellement (modifications de conditions de contrat, motifs familiaux…). D'ailleurs, certaines académies ne sanctionnent pas le non-renouvellement quand l'agent·e ne souhaite pas renouveler son contrat. Il faut intervenir auprès des rectorats pour les contraindre à s'engager à ne pas considérer le non-renouvellement comme une démission.

Pour les personnels d'enseignement, les CPE ou les Psy-EN, le renouvellement est lié à une évaluation réalisée en fin d'année. La hiérarchie doit évaluer la façon de

servir de l'agent·e. Le ou la chef·fe d'établissement n'a pas à évaluer la façon d'enseigner d'un·e enseignant·e par exemple. Le document d'évaluation complété par la hiérarchie sert de base pour un renouvellement, il est donc important que l'avis émis ne soit pas défavorable. En cas de difficulté avec la hiérarchie, il faut se rapprocher du syndicat pour contester l'avis et essayer de le faire changer.

Dans tous les cas ces périodes d'entretien professionnel et de renouvellement de contrat sont des moments où l'administration peut abuser de son pouvoir se permettant des décisions injustifiées, hors des cadres réglementaires.

La CGT est là pour accompagner les contractuel·les qui la sollicitent.

Jean-François Petit

1- Allocation d'aides de retour à l'emploi

CCP ATPSS : voter pour combattre la précarité

En décembre 2022, les contractuel·les administratif·ves techniques, de santé et sociaux voteront pour une organisation syndicale sur sigle, qui les représentera pendant les 4 années à venir dans la commission consultative paritaire. Elle traite, entre autres, des licenciements. Pour ce scrutin, les personnels non-titulaires pédagogiques jeunesse et sport ont rejoint les contractuel·les de l'Éducation nationale.

Notre vigilance doit porter sur l'accès au vote électronique et donc aux adresses professionnelles, bases essentielles du contact entre les personnels et l'administration. Ainsi nous devons contacter rapidement dès la rentrée ces personnels afin d'éviter leur absence au vote de décembre.

Il nous faudra aussi trouver des représentant·es pour ces instances et les former. Ces personnels ont le droit de vote pour les différentes instances et le droit à la parole. Toutes les instances sont nécessaires pour combattre la précarité, améliorer le quotidien des personnels.

Christèle Rissel

Retrouver du collectif dans les écoles

Si le quinquennat Blanquer n'a pas touché à la structure administrative de l'École, il a cependant très largement affecté les cadres collectifs, l'exercice collectif du métier et la scolarité des élèves.

À travers la mise en place d'une politique assumée de concurrence entre écoles, entre personnels ou entre élèves (via notamment le tout-évaluation), l'Éducation nationale a cherché à généraliser l'individualisation et le consumérisme.

Pour les élèves, le ministre a intensifié une démarche instaurée depuis des années. Alors que **le développement de l'enfant passe résolument par le collectif,** l'institution nie ainsi sa responsabilité et individualise les parcours et les échecs. Pour les personnels, en fragmentant les collectifs de travail, le ministre a avant tout cherché à anéantir un corps social souvent considéré comme étant une des dernières forces constituées d'opposition à l'idéologie libérale.

C'est indispensable

Dans les faits, les enseignants·es sont de plus en plus rendu·es responsables des échecs de leurs élèves, premier·ères responsables d'un manque de professionnalisme et de *«déviances pédagogiques».* On leur reproche aussi leurs absences (pour diverses raisons d'ailleurs) et *«l'abandon»* de leurs élèves faute de remplaçant·es (par manque de recrutements suffisants sous l'ère Blanquer).

Ces absences non remplacées suscitent d'ailleurs de plus en plus de tensions (entre collègues et entre les équipes et les familles) et servent à briser l'unité indispensable au bon fonctionnement des écoles. Le développement de la précarité, les libertés pédagogiques rabotées et les missions ou tâches chronophages empêchent les temps d'échanges et mettent à mal le collectif dans nos métiers.

Pour la CGT Éduc'action, la page Blanquer tournée, il est désormais indispensable de remettre du collectif dans les écoles. Incontestablement, **le travail en équipe** facilite le fonctionnement de ces écoles, la prise en charge des élèves ou **le développement de la coopération (pédagogique ou militante).**

Tout ceci passe obligatoirement par l'instauration d'écoles à taille humaine (200 élèves maxi), par un fonctionnement collégial où les collègues ne sont pas sous l'autorité permanente d'un·e supérieur·e qui surveille et juge, par une réduction du temps de travail, une institutionnalisation des temps d'échanges entre collègues (18h de cours et 6h de concertation) et donc le renforcement des conseils des maitre·sses (aux décisions souveraines) ou de futurs conseils regroupant tous les personnels de l'école, par une formation à ce travail collectif.

Redonner du collectif dans les écoles, c'est redonner la possibilité aux personnels de retrouver du sens à leur métier. C'est aussi leur redonner envie de découvrir d'autres pratiques innovantes pour aider leurs élèves à se construire dans un monde moins dirigiste et violent socialement.

Jérôme SINOT

ÉMIetté

Le vadémécum EMI 2022 rappelle que la circulaire de mission désigne le·la professeur·e documentaliste comme *«maitre d'œuvre»* de cette Éducation aux Médias et à l'Information, que sa formation en information-documentation fait de lui·elle une personne ressource à la fois pour les élèves et les personnels. Pourtant, dans la circulaire qui l'accompagne, il·elle a subitement disparu, perdu·e dans la multitude des personnes pouvant intervenir dans cette *«éducation à»*.

Des moyens

Cela semble pourtant d'importance vu les enjeux : accroissement et accélération des flux d'informations, accessibilité facilitée aux informations ; nous devons faire de nos élèves des futur·es citoyen·nes, libres et éclairé·es.

Mais comment y parvenir, alors que les enseignements sont émiettés entre les disciplines, peu structurés, et surtout sans moyens, humains et financiers, pour mettre en œuvre les projets vantés dans la circulaire. Les professeur·es documentalistes sont continuellement sollicité·es pour toutes sortes de missions annexes, pas ou peu rémunérées. Mais quand il s'agit de mettre en valeur leur expertise dans la discipline information-documentation, plus personne ne sait où les trouver.

La CGT Éduc'action revendique la reconnaissance pédagogique des professeur·es documentalistes et un nombre de postes suffisant pour assurer à la fois l'accueil des élèves, et les missions d'enseignement de l'information-documentation.

Sandra GAUDILLÈRE

Cdisation des AEd : où en est-on ?

Les faits

Un article de la Loi visant à lutter contre le harcèlement scolaire (du 2 mars 2022) ouvre la porte à la CDisation des AEd.

L'article L.916-1 du Code de l'Éducation est modifié : le 5ème alinéa prévoit *«qu'un décret définit les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un CDI avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions»*
Dans un texte qui ne les concerne pas directement, les AEd voient une revendication portée par la CGT Éduc'action être enfin votée.
Pourtant, dans la réalité tant que le décret ne sort pas, ce texte ne peut pas être appliqué, il est pour le moment dans les placards du ministère.

La CGT Éduc'action dans ses Repères[1] revendique la création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation.

Leurs missions seraient construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires. Agent·es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant aux repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Tant que ces revendications ne seront pas elles aussi adoptées, la CDisation ne règlera pas la question de l'exploitation et de la précarité des personnels. Il faudra aussi réfléchir au lien de travail au sein des équipes vie scolaire pour ne pas instituer un·e CPE bis sous-payé·e et exploité·e afin de compenser les personnels manquants.

François QUINCHEZ, ANIMATEUR DU COLLECTIF VIE SCOLAIRE

1 : https://www.cgteduc.fr/images/reperes/reperes_vie_scolaire_cnu_mars_2019.pdf

Le congrès extraordinaire de la CGT Éduc'action de mars 2022 a été l'occasion pour notre organisation et nos militant·es de se retrouver enfin physiquement afin d'échanger, de construire nos revendications et de réaffirmer la nécessité de l'unité du monde syndical pour gagner les futurs combats. Ce fut surtout le lancement de la campagne pour les élections professionnelles de décembre 2022, moment incontournable pour faire vivre et gagner le projet d'École CGT auprès des personnels de l'Éducation nationale.

Dossier coordonné par Nadine Castellani-Labranche et Jérôme Sinot

Un congrès pour gagner

Débats

Unité syndicale

Après un congrès ordinaire en visio-conférence en 2021, les délégué·es du congrès extraordinaire ont eu la chance de se réunir à Guidel (56) pour cinq jours d'échanges et de convivialité.

L'occasion de discuter de la construction du rapport de force et des futures batailles à mener contre un pouvoir qui aurait la mauvaise idée de s'attaquer au système des retraites, au système scolaire et aux statuts. C'est du rapport de force que viennent les victoires.

Dans ce contexte, réfléchir à la question de l'unité syndicale (qui traverse les organisations syndicales mais aussi les écoles, établissements et services) est incontournable.
Ainsi, le temps d'échange avec la FSU et Sud Éducation a permis d'avancer des axes de réflexion revendicatifs. Ces débats ont eu un prolongement avec l'étude de la résolution *«quelles réponses aux crises du syndicalisme ?»* où des propositions concrètes comme la constitution de sections unitaires d'établissements ont été avancées.

La CGT Éduc'action rappelle l'importance du renforcement de la vie syndicale sur nos lieux de travail, la nécessité de les réinvestir ou de se réapproprier nos outils de travail (dont la pédagogie).

Contre les discriminations

À cette occasion, la CGT Éduc'action a réaffirmé les valeurs de la CGT, inscrit durablement dans ses statuts sa dimension féministe et s'est donnée les moyens de lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Elle est aussi antifasciste, antiraciste, anti-discrimination, anticapitaliste, anti-impérialiste et profondément interprofessionnelle. Alors que les idées d'extrême droite infusent la société, il est fondamental de former nos militant·es et nos collègues sur ces questions pour construire l'opposition aux réactionnaires.

Préparer les élections professionnelles

Au-delà de ces combats et des nombreux débats, ce congrès marque le début de la campagne des élections professionnelles, occasion pour la CGT Éduc'action de porter auprès de nos collègues l'ensemble de nos valeurs, revendications et notre projet d'École, en véritable rupture avec celui porté par les gouvernant·es.

Femmes et extrême droite

Soirée débat au congrès : focus

Quels que soient les partis d'extrême droite, ils entendent décider à la place des femmes de ce qui est bon pour elles, et surtout, de ce qu'il est bon que les femmes soient pour les hommes. Ils entérinent l'ordre patriarcal, voire le radicalisent.

Femmes exploitées

Ces idéologies s'appuient sur un mauvais roman viriliste mettant en scène le regret d'un monde perdu où l'homme pouvait être héroïque, virilité qui ne pourrait plus s'exprimer dans nos sociétés efféminisantes. Un monde que l'on ne peut pas vraiment dater, forcément il n'existe pas, mais qui remonterait à avant la Révolution, avant 68… bref avant. Et tout menace cet idéal perdu mais pas complètement, car il est à sauver. L'extrême droite s'efforce de défendre une virilité très menacée par la démocratisation politique qui fondamentalement détruit l'image du héros.

Ce fantasme sert de justification à l'exploitation et à la contrainte des femmes qui auraient fort à perdre dans cet ordre-là, que la France a déjà connu notamment sous le Régime de Vichy.

Pauline Schnegg

Racisme ordinaire ?

Je m'appelle Alia, j'ai 35 ans, PLP Commerce, à Marseille. Je me souviendrai toujours du moment où j'ai appris que j'étais perçue par mes pairs comme une enseignante *«maghrébine»*, moi qui pensais être juste une enseignante.

Ce jour où une collègue, en conseil de classe, m'a dit *«si tes élèves te respectent c'est parce que tu leur ressembles».* En effet, je suis petite-fille d'immigré·es algérien·nes. Cette phrase à l'apparence anodine a été d'une grande violence pour moi.

Elle remettait en question ma légitimité à enseigner, ma pédagogie et mes compétences.

Je pensais innocemment, qu'être fonctionnaire de l'État gommerait les origines sociales ou raciales, or nous sommes nombreux·ses, issu·es de l'immigration et/ou des quartiers populaires, à noter une réelle porosité des idées d'extrême droite au sein de l'Éducation nationale.

Ce qui engendre des rapports différenciés, le sentiment d'être un·e intrus·e sur son lieu de travail et un réel mal-être.

Alia Marconi

Merci à Jean-Yves

Jean-Yves Jolly, PLP Lettres-Histoire, a commencé son activité syndicale dans l'académie de Caen. En 2006, il devient administrateur de l'Union nationale.

Durant ce mandat, Jean-Yves a dû faire face à une situation de déficit structurel. Il a, par sa rigueur, réussi à rendre possible l'activité de l'Union et le financement de notre vie démocratique. Pour y parvenir, il a toujours su convaincre les SDEN d'apporter à la CGT Éduc'action l'aide financière nécessaire à son activité et à son développement.

À l'heure d'une retraite bien méritée, Jean-Yves quitte son mandat en laissant à son successeur une situation financière saine et avec les moyens de poursuivre l'activité syndicale dans de bonnes conditions financières.
Un grand merci pour tout ce que tu as apporté à notre syndicat !

Patrick Désiré

Une CGT Éduc'action féministe

Guidel 2022, le congrès extraordinaire a acté dans le préambule de ses statuts que la CGT Éduc'action *« … se place résolument sur les bases d'un syndicalisme de masse et de lutte de classe, **féministe**, … et vise à la transformation de la Société… ».* Notre organisation se laisse également la possibilité de proposer une liste de candidatures à la CE (Commission Exécutive) présentant plus de femmes que d'hommes.

À l'instar de la Confédération qui lors du 52ème congrès l'avait déclaré en 2019, la CGT Éduc'action se définit donc comme féministe.
Ce n'est pas un affichage : cette inscription dans nos statuts vient de loin. Elle est le fruit de débats, parfois âpres, de réflexions entre les camarades en CE et en congrès. Elle résulte aussi d'un long cheminement de 10 ans, où un jour de 2012, les camarades femmes ont quitté ensemble la CE pour exprimer leur ras le bol du sexisme ordinaire dans nos rangs. Vécu à l'époque par certains comme un électrochoc, cet événement et la création en non mixité de la Collective qui s'en suivit, ont permis de passer des jolies déclarations de principe sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes à des actes concrets dans nos pratiques et dans l'élaboration de nos revendications. Le travail effectué par la Collective a abouti non seulement à rendre visibles les militantes et leurs actions, mais il a fait avancer toute l'organisation sur les questions d'égalité, de lutte contre les discriminations et plus largement de lutte contre le système de domination patriarcale.

C'est dans les statuts !

La Résolution 3, intitulée Égalité Femmes-Hommes, adoptée au congrès de 2017 et actant l'existence de la Collective le démontre parfaitement. Elle constitue également un appui de taille pour nos analyses vis-à-vis des personnels, mais aussi des jeunes. Tout cela modifie nos pratiques et contribue à déconstruire les stéréotypes de genres via nos formations, aux pédagogies féministes par exemple, et à poser la question des violences.

Tout n'est pas gagné, loin s'en faut, mais la Collective nationale essaime un peu partout.
Et nous sommes fortes, nous sommes fières et féministes tant qu'il le faudra !

Fabienne Bodin

L'égalité en construction

La CGT Éduc'action s'est engagée en 2017 à mettre en place un Rapport de situation comparée (RSC) entre les femmes et les hommes et à le diffuser chaque année à toute l'organisation.

Quantifier la place des femmes dans nos structures, évaluer les disparités, étudier les évolutions, puis mettre en place une démarche d'égalité en interne, tels sont nos objectifs.

Présenté à ce congrès, ce RSC a mis entre autres en évidence :

Une syndicalisation des femmes (57%) qui n'est pas le reflet du salariat de notre champ (73%) et donc la nécessité de s'adresser particulièrement aux femmes.

Une présence des femmes dans les collectifs de direction, ou en tant qu'élues/mandatées souvent inférieure à 50% (sauf au niveau national, où la parité est respectée) ce qui implique des efforts à fournir pour permettre aux femmes de militer.

Nadine Castellani Labranche

Porter le combat et nos revendications

Avec la résolution ***«Faire vivre notre projet d'École avec les personnels»***, notre organisation voulait réfléchir à l'action syndicale pour opposer notre projet d'École à la destruction continue imposée par les gouvernements. La proximité et la confusion entre les deux résolutions, ainsi que le long délai entre l'écriture et les débats, ont desservi la portée du texte. L'étude des 1 000 amendements en un temps très contraint était également problématique.

Le congrès a donc fait le choix d'un grand débat collectif sur les thèmes majeurs du texte : notions de handicap-difficultés scolaires, École de la sélection contre École émancipatrice, certaines de nos revendications (lycée, corps unique, place du numérique), construction et convergence des luttes, perte de sens des métiers et réappropriation de l'outil de travail, mise en œuvre de notre projet…

En sont ressorties des idées fortes : la pédagogie comme aide pour retrouver du collectif ; la formation syndicale, un outil indispensable à l'action syndicale ; la poursuite du travail sur nos revendications et la nécessité de les porter.

Nadine Castellani-Labranche et Jérôme Sinot

De la nécessité d'être uni·es pour gagner

Pour son congrès, initialement prévu en 2021, la CGT Éduc'action souhaitait un texte d'orientation rappelant sa volonté de travailler au rapprochement avec d'autres syndicats comme la FSU ou SUD Éducation.

Considérant que le contexte de crises multiples subies devait être un accélérateur pour le camp de la lutte, notre organisation, dans la perspective unitaire qui est la sienne, doit entamer des discussions intersyndicales dans l'optique d'une réunification syndicale.

Ce processus doit se faire sans tabou mais en étant conscient·es d'éventuels obstacles à combattre dans les prochaines années. C'est dans cette logique que Philippe Martinez est intervenu au dernier congrès de la FSU : *«L'émiettement du syndicalisme génère certes de la division dont le patronat et le gouvernement se régalent, et que bien souvent ils entretiennent, mais il favorise également une forme de corporatisme, inefficace pour des grandes conquêtes sociales d'intérêt général pour le monde du travail».*

Notre congrès extraordinaire devait donc se pencher sur cette nécessaire réflexion afin de répondre à l'éternelle question *«pourquoi y-a-t-il autant de syndicats en France alors qu'ils prétendent tous nous défendre ?».*

Construire un syndicalisme de lutte

Il s'agit bien de construire un syndicalisme de lutte et de transformation sociale permettant d'augmenter véritablement le rapport de force dans les luttes pour gagner de nouveaux droits tout en défendant nos conquis sociaux, tout en ayant conscience d'éventuelles transformations dans notre organisation. Cette nouvelle résolution adoptée trace ainsi une voie et donne des pistes pour un rapprochement et des discussions nationales-locales (avec notamment une possibilité de sections d'établissements communes).

Sandra GAUDILLERE et Christèle RISSEL

L'écriture de repères revendicatifs Santé et Conditions de Travail

C'est un axe important qui a été voté durant le congrès de 2021, où il a été précisé que *«Notre organisation doit continuer à s'emparer de cette thématique. Elle devra définir des repères et insuffler des campagnes sur le sujet, déclinées localement et en impulsant des mobilisations»*.

Nous avons donc débuté la rédaction de ces repères dès le mois d'octobre 2021, en faisant appel aux membres du collectif Santé et Conditions de travail, évidemment, mais également aux camarades mandaté·es en CHSCT et, plus largement, aux camarades investi·es sur ces questions dans leur pratique syndicale quotidienne. L'objectif est de soumettre ce texte aux SDEN dès juin 2022 afin de recueillir les amendements, puis d'adopter le texte en CNU. Il s'agit de le finaliser pour les élections professionnelles.

Penser le travail en lien avec la santé

Nous avons élaboré le plan de ces repères. Après rappel des notions qui nous semblent fondamentales pour penser le travail et ses liens avec la santé, nous mettons l'accent, au-delà du constat de conditions de travail très dégradées dans l'Éducation nationale, sur les revendications que nous portons. Nous avons organisé ce constat autour des quatre grands domaines du diagnostic syndical, si précieux dans notre travail militant : l'intégrité, les marges de manœuvre, le sens et la reconnaissance, autant de domaines susceptibles de dégrader la santé des travailleur·euses.

Cela amène alors à se poser la question du travail que nous voulons, pour imposer au ministère la mise en œuvre de conditions de travail saines.

Quels outils utiliser et quelle prévention mettre en place pour garantir l'intégrité des personnels ?
Comment prendre en compte les divers champs d'application des problématiques liées à la santé et aux conditions de travail, que ce soit dans le cadre de l'environnement de travail, du contrôle médical des agent·es, de la maternité, des violences sexistes et sexuelles, du handicap, de la maladie... ?

Le «cri» d'Edvard MUNCH

Ces questions nous conduisent alors à élargir les revendications à un projet de société plus global : l'exigence d'un travail réellement émancipateur.

Nous insistons, enfin, sur la stratégie syndicale : il s'agit de donner un support qui permette à chacun·e de prendre connaissance de ce que nous portons à la CGT Éduc'action, mais aussi de contribuer à outiller nos militant·es sur la question de la santé face aux conditions de travail.

La présentation de ce travail au congrès a suscité de nombreux soutiens de la part des congressistes. Les échanges et interventions qui ont suivi nous ont conforté·es dans la ligne directrice choisie car ce projet de repères répond effectivement à une demande et à un besoin fort des militant·es.

Collectif Santé au travail

Mutation d'office

«Bouge de là !», le tube de MC Solaar, serait la formule appropriée pour définir la mutation d'office.

Cette mesure n'est pas considérée comme une sanction administrative à l'instar du déplacement d'office, mesure clairement disciplinaire.

Mutation d'office, c'est ce que contestaient des professeur·es des écoles de Seine-Saint-Denis dans le cadre d'une procédure d'urgence sous forme de référé liberté.

Sanction disciplinaire déguisée

La juge n'a pas fait droit à leur demande (ord. n° 2206944 et autres, 10 mai 2022) en relevant que : *«la dégradation du climat de travail [...] résultant du conflit opposant certains enseignants à la directrice a entravé de manière importante le fonctionnement normal du service [...], générant diverses perturbations [...]. Dès lors [...] l'inspecteur d'académie pouvait estimer, à la suite des conclusions de l'enquête administrative qu'il était de l'intérêt du service, des élèves scolarisés [...] ainsi que de l'ensemble des personnels enseignant, de procéder à la mutation de l'intéressé sans que cette mesure ne constitue pas pour autant une sanction disciplinaire».* Formulation classique de la justice administrative…

Comme dans la publicité, *«c'est (sic) pas fini !»*. En effet les professeur·es des écoles déplacé·es peuvent déposer une procédure plus longue sous forme d'un recours en annulation.

La justice administrative aura à se prononcer sur la mesure de mutation d'office, à vérifier, comme pour une procédure disciplinaire, que les collègues ont pu, entre autres, consulter l'intégralité de l'enquête administrative -ce qui ne semble pas être le cas- et que l'avis de la commission administrative paritaire a été régulièrement recueilli.

Enfin sur une mutation d'office, le tribunal administratif aura à se prononcer pour savoir si la décision n'est pas une mesure disciplinaire déguisée.

Cette dernière est caractérisée s'il en résulte une dégradation de la situation professionnelle de l'agent·e concerné·e et que la nature des faits qui ont justifié la mesure et l'intention poursuivie par l'administration révèlent une volonté de sanctionner cet·te agent·e. La ligne de partage est floue. Les *«nécessités ou l'intérêt de service»* sont des formules commodes pour l'administration !

«Des difficultés relationnelles persistantes [...] la contestation systématique des décisions prises par le chef d'établissement» peuvent justifier une mutation d'office d'un professeur d'EPS, *«pour rétablir la sérénité au sein de l'établissement scolaire»* (CAA de Paris, 11 février 2021, n° 19PA01117)…

En revanche, le déplacement d'un·e chef·fe d'établissement d'un lycée de 700 élèves vers un collège de moins de 100 est irrégulier, entre autres, au motif d'une *«baisse sensible de rémunération»* (CAA de Lyon, 17 mai 2018, n° 16LY01373).

Philippe PÉCHOUX

Pratiques féministes dans les SDEN

Lors du congrès de Guidel, la Collective a fêté ses 10 ans, l'occasion de faire un point sur la façon dont l'organisation s'est emparée des questions féministes.

Une réflexion est récurrente : les thématiques féministes permettent à des camarades de militer à partir de leurs centres d'intérêt, de se sentir bien dans leur syndicat, de s'émanciper, et sont un biais de syndicalisation. Des SDEN témoignent des outils mis en place : information, formation, partage des responsabilités, parité, mise en place de solutions de garde d'enfants, et même un protocole de gestion des violences sexistes et sexuelles interne au syndicat. La mise en place de Collectives locales est bien accueillie, valorisant le partage d'expérience, l'écoute, la déclinaison locale d'initiatives nationales. La préparation du 8 mars est aussi l'occasion de travailler en intersyndicale et inter-organisation, de resserrer les liens avec l'interpro.

Des luttes féministes et collectives

Il reste encore des revendications à gagner et le Rapport de Situation Comparée a montré que si notre organisation évolue avec une forte syndicalisation féminine, elle n'est pas encore proportionnelle à notre champ professionnel. Nous avons encore de belles perspectives de luttes collectives.

Sandra Gaudillère

Féminisme et syndicalisme CGT

Une cinquantaine de camarades a participé le 9 juin à Montreuil à un colloque organisé par l'IHS FERC [1], le collectif mixité FERC et la Collective.

Il s'agissait de s'Interroger sur l'histoire des pratiques militantes et des revendications dans le champ de notre fédération et de s'enrichir d'expériences de militantes pour construire aujourd'hui nos luttes et conquérir l'égalité réelle.

Des extraits d'archives du SNETP CGT [2] et de la FERC font ainsi état de revendications comme l'égalité salariale, la formation professionnelle des filles, la condition féminine mais aussi de l'organisation de conférences nationales des femmes. **Un précieux héritage pour nous les militantes d'aujourd'hui !**

Comme le témoignage d'une camarade de l'AFPA [3] sur la difficulté dans les années 80 d'être la seule femme sur 12 élu·es et la présentation de militantes dirigeantes impliquées dans le combat féministe : Marie Guillot (1880-1934), Josette Cornec (1886- 1972) et Paulette Cavalier (1920-2017).

Danièle Kergoat [4], pionnière en créant le 1er laboratoire de recherche sur les rapports sociaux entre les sexes, nous a éclairé·es sur des pratiques revendicatives différentes entre les femmes et les hommes, notamment avec l'exemple de la coordination infirmière (1988-1989).

Enfin, Sophie Binet, SG de l'UGICT, et Marie Buisson, SG de la FERC ont rappelé **les revendications féministes portées par la CGT et la nécessité de voir le féminisme comme étroitement lié à la lutte de classes.**

«Syndicaliser le féminisme, et féminiser le syndicalisme» ! **Tout un enjeu.**

Nadine Castellani-Labranche

1-Institut d'histoire social de la fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture
2-Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel
3-Membre du bureau national du syndicat AFPA
4-Sociologue directrice de recherche émérite du CNRS

L'urgence salariale

Le pouvoir d'achat constitue la principale préoccupation des Français·es depuis de nombreux mois.
L'inflation qui ne cesse de s'accentuer en raison notamment de la guerre en Ukraine renforce la nécessité de prendre au plus vite des mesures d'urgence pour l'ensemble de la population.

La situation est alarmante dans les trois versants de la Fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice, qui a été maintenu de manière quasi constante depuis 2010, a conduit à des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour les personnels. Ce blocage de la valeur du point a profondément détérioré les grilles indiciaires et les déroulements de carrière sont profondément réduits, quand ils ne sont pas inexistants.

Un mécanisme

La hausse du SMIC indexé sur l'inflation induit l'ajustement du minimum Fonction publique provoquant un tassement des grilles. Par exemple, depuis le 1er mai, les 7 premiers échelons du premier grade de la catégorie C, les 3 premiers échelons du 2e grade de la catégorie C ainsi que les 2 premiers échelons du premier grade de la catégorie B sont tous payés au SMIC, ce qui correspond à l'indice majoré 352.

Des causes

Ce n'est pas le système de rémunération de la Fonction publique qui est en cause comme voudrait le faire croire le gouvernement, mais les politiques d'austérité et la volonté gouvernementale de changer de système de rémunération dans les faits, en augmentant notamment la part des primes dans le traitement des fonctionnaires. Cette démarche d'individualisation des carrières par le biais des rémunérations sera certainement un axe d'attaque majeur contre le statut général des fonctionnaires, déjà mis à mal par la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019.

Des mesures s'imposent

Des solutions

Pour la CGT il faut opérer une rupture radicale avec les orientations libérales mises en œuvre depuis des années.

Pour répondre à l'urgence des enjeux de pouvoir d'achat, il faut ouvrir, le plus rapidement possible, de véritables négociations.

La valeur du point d'indice doit être le socle incontournable des discussions salariales à venir, il faudra aussi négocier sur les grilles pour redonner de l'amplitude aux carrières, rattraper les pertes intervenues les années antérieures, conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes et mieux reconnaitre les qualifications pour améliorer l'attractivité de nos missions.

Pour mettre fin à l'insupportable dégradation que subissent les personnels de la Fonction publique, des mesures immédiates doivent être prises et applicables dès le 1er juillet. Le retour à une inflation durable qui pourrait dépasser les 8% sur l'année 2022 justifie de prendre des dispositions à long terme.

La CGT Fonction publique demande, immédiatement, une hausse de la valeur du point d'indice de 10% et l'indexation rétroactive de la valeur du point sur l'inflation à compter du 1er janvier 2022.

Patrick Désiré

Luttes internationales dans l'Éducation :

la CGT à la rencontre d'un syndicaliste américain

Le 7 juin, en partenariat avec le Global Labour Institute (GLI), la CGT Éduc'action a participé à une journée d'étude organisée par l'espace international de la FERC. À cette occasion, une vingtaine de militant·es ont pu participer à une matinée d'échanges avec Alex Caputo-Pearl du syndicat UTLA (United Teachers of Los Angeles). Notre camarade étasunien nous a présenté le mouvement « Red for Ed » qui s'est organisé dans sa ville. Le vice-président de l'UTLA est revenu sur cette campagne au long terme : près de 4 années de construction, tout d'abord en interne de leur syndicat pour établir collectivement leurs revendications puis avec l'ensemble de la communauté éducative, les parents d'élèves et les étudiant·es.

Cette mobilisation s'est également appuyée sur une vaste campagne de syndicalisation et d'organisation du syndicat afin d'établir sur chaque lieu de travail des référent·es et des animateur·trices du syndicat.

Grâce à diverses formes de mobilisations : manifestations, piquets de grève devant les écoles et les établissements, journées de grève, occupations, les enseignant·es de Los Angeles ont remporté une impressionnante victoire avec, entre autres : 6% d'augmentation de salaires, la présence au quotidien dans chaque école d'un·e infirmier·ère scolaire, la fin des contrôles discriminants dans les établissements visant les jeunes des communautés hispaniques et afro-américaines, le maintien de leur protection sociale, etc.

Des méthodes et une réussite inspirantes pour notre syndicalisme !

Basile ACKERMAN

Une inflation qui explose :

exigeons des augmentations de salaires et de pensions

Avec une inflation qui explose et pourrait atteindre les 10% d'ici la fin de l'année, la question du pouvoir d'achat devient centrale : gaz, essence, produits de 1ère nécessité, logement… **Cette tendance inflationniste va rapidement devenir problématique pour la majorité de la population**.

Avec des pensions de retraite qui n'ont été que très peu revalorisées, certain·es retraité·es se retrouvent dans l'obligation de faire des choix au quotidien alors qu'ils ou elles ont passé une partie de leur vie à la gagner par le travail. De même, des actif·ves, avec des salaires à peine supérieurs au SMIC, peinent à boucler leur fin de mois. **Le travail doit permettre à toutes et tous de vivre dignement.**

Pouvoir vivre dignement

C'est pourquoi, les NAO se sont souvent tenues dans un climat tendu. Des conflits ont pu éclater dans certaines entreprises, avec parfois, à la clé, des victoires. Pour la CGT, ces mobilisations doivent s'amplifier et se généraliser et ce, dans tous les secteurs professionnels.
Dans la Fonction publique, les revalorisations indemnitaires concédées ici ou là sont loin d'être satisfaisantes. C'est une hausse conséquente du point d'indice qu'il nous faut !

Pour la CGT, revendiquer des hausses de salaires pour toutes et tous est un signal fort. Alors que les profits des actionnaires se sont envolés, c'est réclamer une autre répartition des richesses afin que toutes et tous puissent vivre dignement.

Isabelle VUILLET

Un toit, une école, des papiers !

Dans plusieurs départements, le RESF a interpellé les candidat·es aux élections législatives. Nous publions l'adresse du RESF Ile-de-France aux futur·es législateur·trices.

L'article 13 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme dit :
«Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.»
L'accueil des personnes sans condition ni discrimination doit donc être la règle.
Le récent élan de solidarité envers les Ukrainien·nes est bien la preuve que c'est possible…

Nous n'acceptons pas le repli sur soi, la peur de l'autre et le discours ambiant xénophobe entraînant la fermeture des frontières à celles et ceux qui ont fait le choix difficile de construire leur avenir ailleurs que dans leur pays.

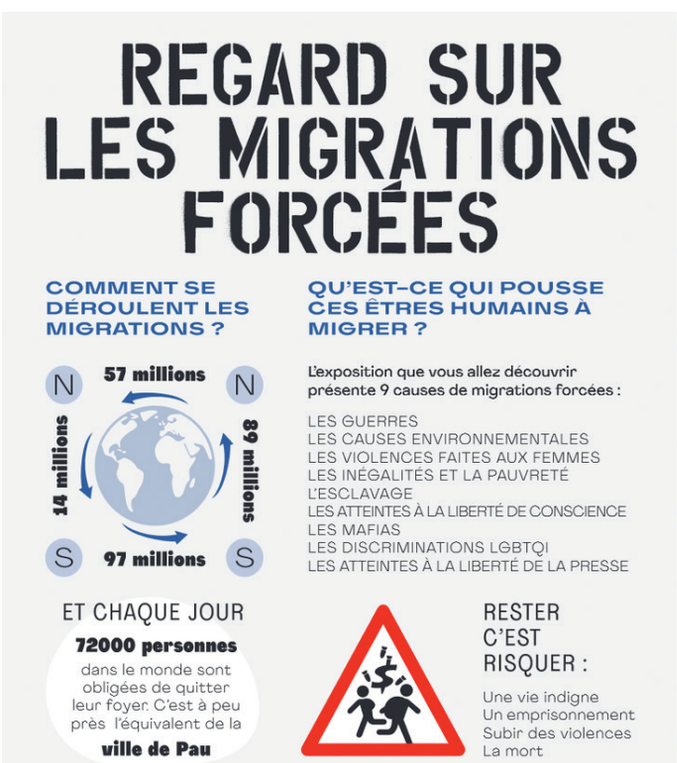

Depuis sa création en 2004, le Réseau Éducation sans Frontières défend et protège les jeunes étranger·ères scolarisé·es et leurs familles, il exige leur régularisation avec un titre de séjour pérenne.
Vous aurez, en tant que député·e, le pouvoir de changer les lois de l'accueil. C'est pourquoi nous vous demandons de vous engager sur les points suivants :

☐ **La prise en charge des mineur·es ou jeunes majeur·es isolé·es (toit, école, accompagnement éducatif…)** en reconnaissant les documents validés par leur pays d'origine, en interdisant les tests osseux (dont la marge d'erreur est reconnue).

☐ **Le droit à l'éducation et à l'apprentissage pour tou·tes les jeunes étranger·ères sans restriction.**

☐ L'accompagnement au-delà de 18 ans des jeunes pris·es en charge par l'ASE **sans sortie sèche du dispositif** comme le prévoit la loi Taquet, non respectée actuellement.

☐ **L'accès aux rendez-vous en préfecture** pour déposer un dossier de régularisation au titre du séjour autrement que par la seule voie internet.

☐ Donner d'autres moyens que dématérialisés pour faire valoir ses droits, que ce soit à la sécurité sociale, à un toit, à un titre de séjour…

☐ Pour chaque personne le respect de ses droits fondamentaux, l'accès au travail, un hébergement digne, le droit de vivre en famille, le droit à l'éducation.

Nous vous demandons de veiller à ce que la France, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, respecte enfin ses engagements.

Sans papiers, pas de droits. Le RESF attend de votre part des engagements clairs pour la régularisation du séjour des étranger·ères avec un titre pérenne.

Frédéric MOREAU

Exposition réalisée en cinq exemplaires par le RESF 65 sur les causes des migrations forcées mise à disposition gratuitement. Calendrier disponible sur : https://www.resf65.fr/events/
Présentation en ligne : https://www.resf65.fr/presentation-expo/

Karima MOKRANI

Aujourd'hui attachée principale en EPLE à Paris, j'ai parcouru les pans de l'éducation en tant que vacataire à l'étranger, personnel ouvrier de CROUS, puis en réussissant les concours C, B, A et l'examen d'APAE[1]. Cette expérience de terrain, je la mets désormais au service de mes collègues administratif·ves des EPLE, souvent isolé·es et démuni·es face à une hiérarchie austère et/ou sourde aux doléances de ses personnels.

Lors du congrès, chanter l'Hymne des femmes et l'Internationale ont été des moments forts qui m'ont confortée dans l'idée que j'étais à ma place. Les questions du féminisme et de la discrimination ont été au cœur des débats et des batailles unificatrices. J'ai ainsi pu constater que contrairement à d'autres syndicats **la convergence des luttes règne au sein de la CGT Éduc'action**.

1- Attaché·e principal·e d'administration de l'État

Lysiane CLAIRE

Je suis AESH-Co dans un dispositif ULIS-école à Sonia Delaunay (école relevant de la REP+ mais injustement hors REP +) à Dieppe 76.
J'ai commencé en janvier 2009 comme AVS en contrat CAE. Puis AED, AP et depuis 2013 : AESH dans un dispositif Ulis-école.
J'ai participé à *«la nuit des écoles»* lors de ma 1ère affectation, puis j'ai rencontré François-Xavier Durand (SDEN 76) qui a participé à ma formation et avec qui je ne compte plus les actions revendicatives. J'ai vite saisi l'importance de me syndiquer dès 2012 et de lutter au sein de la CGT.
Je suis élue suppléante à la CCP, co-responsable du pôle AESH de la CGT Éduc'76.
Je fais aussi partie de la CE du SDEN 76 et de la CE de l'UL CGT de Dieppe.

J'ai vécu un moment démocratique inoubliable à Guidel. Un pur plaisir de militant·e, il faut vivre ce genre d'événement lorsqu'on s'engage dans le syndicalisme. Ce congrès a affirmé qu'ensemble nous portons les mêmes revendications et les mêmes luttes. Les échanges sur la vie syndicale, l'interpro, le combat contre l'extrême droite, les élections professionnelles m'ont plu. À cela s'ajoute la création du pôle AESH qui prouve l'importance de la CGT pour les AESH. Je compte sur mes camarades animateur·trices pour construire ce pôle avec la plus grande détermination. Nous devons continuer le combat pour une reconnaissance légitime, nous affirmer et continuer à porter nos revendications.

Mais cette lutte doit se faire avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. L'union fait la force !

François BROSSARD

Le plus jeune délégué de notre congrès !
Il est aussi AEd dans un lycée de Nancy. À peine avait-il signé son PV d'installation qu'il a filé à l'UL CGT pour se syndiquer ! Ce sont ses lectures, sa curiosité pour la lutte interprofessionnelle et une certaine aura de la CGT qui l'ont motivé à nous rejoindre.

Sa principale difficulté pour entrainer avec lui ses autres collègues, c'est le sentiment de passage dans le métier qu'elles et ils expriment. Mais sa profonde conviction est que la solidarité ne se fait pas uniquement entre personnels d'un même corps, mais tou·tes ensemble !

Membre de la CEx du 54 et mandaté à la CCP des AEd, il est déjà bien investi dans la CGT Éduc'action. Nous lui souhaitons une vie militante longue et riche !

Marie Dagnaud

En retraite… au congrès national

Nous étions 15 retraité·es au congrès national de l'UNSEN, 15 sur 27 possibles ce qui représente 12 académies sur 24 : COVID, trajet trop long, petits-enfants à garder, ascendant·es à encadrer, etc. Les retraité·es sont largement occupé·es.

Et pourtant comme il est agréable de partager des moments d'échanges avec nos camarades en activité, dans une CGT interprofessionnelle mais aussi intergénérationnelle au moment où l'on cherche à opposer les jeunes et les retraité·es, ces nanti·es égoïstes.

Travailler à la continuité syndicale

L'ambiance a été sereine, dynamique et conviviale, les débats nombreux, argumentés avec beaucoup d'écoute : la guerre en Ukraine, l'approche des élections, les grandes difficultés dans l'Éducation nationale exacerbées par la politique de Blanquer et sa désastreuse gestion de la COVID. Retraité·es, nous voyons que la situation s'est encore aggravée avec des réformes de plus en plus systémiques qui visent à la déstructuration, restructuration de l'École.

Nous, qui avons vécu le long cheminement de l'ouverture du champ de syndicalisation nous avons pu entendre l'expression de camarades issu·es de tous les secteurs de l'Éducation, les PLP ne représentant que 45% des congressistes.

Des thèmes forts et nouveaux ont marqué des moments importants : le débat sur le féminisme désormais inscrit dans nos statuts, une belle évolution des mentalités et la nécessité de prendre en compte la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, parallèlement à la lutte pour les droits sociaux. De même, la soirée consacrée à l'extrême droite fut passionnante alors que le racisme s'infiltre dans toutes les couches de la société.

L'intervention de la jeune camarade disant : *«c'est dans la salle des profs que j'ai appris que je suis algérienne»* est particulièrement significative. Identifiée par ses origines qu'elle ne renie pas, elle ne l'est pas par son statut de citoyenne française enseignant l'histoire.

Les politiques ultra-libérales qui appauvrissent les un·es et enrichissent une petite minorité, contribuent au fait que certain·es de nos concitoyen·nes se trompent de colère.

L'intervention de la Section Nationale des Retraité·es a souligné l'importance de rester syndiqué·e à la retraite parce que, si nous avons des revendications spécifiques, elles sont en adéquation avec celles des salarié·es. Il est donc nécessaire que les actifs et actives travaillent à la continuité syndicale avec les retraité·es dans les SDEN.

Nous avons donc vécu un congrès intéressant même si la question de l'unification en débat suscite des interrogations chez certain·es. Mais la qualité de la réflexion est réelle, ainsi que l'esprit combatif.

Janine Emeyriat
Section Nationale des Retraité·es

U

comme… Unification ?

Le programme du président élu est porteur de lourdes menaces sur nos retraites, avec un recul de l'âge de départ à 65 ans, sur nos services publics et de leur capacité à exercer leurs missions pourtant indispensables à la population.
Pour contrer cette casse sociale annoncée, le syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit unir ses moyens. C'est dans ce contexte que la CGT, la FSU et Solidaires ont abordé la question de l'unification syndicale à plusieurs reprises, dans différents congrès ces derniers mois.

Une idée qui fait son chemin

Ces démarches montrent une vraie prise de conscience de la nécessité de donner des perspectives aux salarié·es et à l'ensemble de la population et la volonté de travailler les possibilités de convergence revendicative entre organisations qui ont une histoire et des pratiques différentes.

Au dernier congrès de la FSU, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a rappelé que l'unité est une attente forte des salarié·es et qu'il était nécessaire d'avancer ensemble sur ces sujets.
La FSU a confirmé son mandat pour travailler au rassemblement d'un syndicalisme en entamant des discussions avec la CGT et Solidaires allant dans le sens de la construction d'un nouvel outil syndical.
La déclaration de fin de congrès de Solidaires dit que la situation politique *« oblige à réfléchir à l'ensemble des réponses pour faire face, notamment aux liens plus étroits à développer avec les autres syndicats de lutte et de transformation sociale ».*

La CGT Éduc'action, la FERC CGT et l'UFSE CGT ont également adopté des textes de congrès allant dans le même sens.
Les prises de positions favorables à une unification syndicale sont une chose, la réaliser en est une autre, mais l'urgence liée à la situation politique, à la crise sociale et à la crise écologique exige de mener et même d'accélérer ces processus.
Des propositions sont sur la table : élaborer des plateformes revendicatives partagées, faire des formations et publications communes, travailler sur des thèmes ensemble, organiser des colloques ou des journées d'étude pour échanger, débattre et faire avancer une réflexion partagée sur les problématiques des services publics.

Des formes de structurations permanentes telles que des comités de liaisons sont aussi envisagées.
Dans différents secteurs de la Fonction publique, des listes communes aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022 sont en cours de discussion.

L'unification n'est pas, et ne sera pas un long fleuve tranquille, mais face aux politiques libérales et à la pression d'une extrême droite décomplexée, le syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit enregistrer des victoires et pour y parvenir l'unité doit se faire.

Patrick DÉSIRÉ

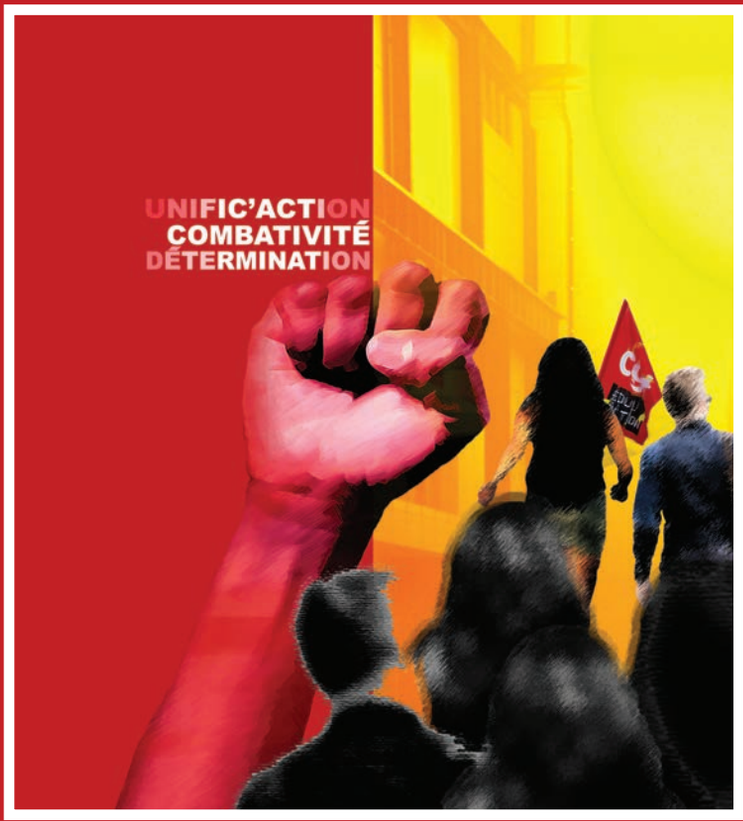

Le congrès extraordinaire de la CGT Éduc'action de mars 2022 a été l'occasion pour notre organisation et nos militant·es de se retrouver enfin physiquement afin d'échanger, de construire nos revendications et de réaffirmer la nécessité de l'unité du monde syndical pour gagner les futurs combats. Ce fut surtout le lancement de la campagne pour les élections professionnelles de décembre 2022, moment incontournable pour faire vivre et gagner le projet d'École CGT auprès des personnels de l'Éducation nationale.